

# Comprendre pour agir

Outil n° 1  
sur 9

## FAITS SAILLANTS ET ORIGINE DU PROJET

En 2012, l'Association des Centres jeunesse du Québec fait un constat: seulement **1,4 %** des signalements faits à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) proviennent du personnel des milieux de garde. C'est ainsi qu'est né en 2015-2016 **Comprendre pour agir**, un projet de mobilisation des connaissances tacites et scientifiques entre le CLIPP - aujourd'hui Humanov·is - et le Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et la famille (CEIDF), avec pour objectif de documenter les obstacles au signalement de maltraitance chez les tout-petits rencontrés par le personnel des milieux de garde au Québec.

Une première phase du projet a permis la réalisation de trois grandes étapes :

1. Une recension des écrits scientifiques sur le signalement en milieu de garde et scolaire, ainsi que sur les processus cognitifs touchant aux processus de prise de décision;
2. La tenue de groupes de discussion dans cinq milieux de garde dans le but de documenter les réalités qui y sont vécues en lien avec le signalement;
3. Une journée de réflexion collective visant à identifier des pistes de solutions.

---

Grâce au contenu issu de la recension des écrits, les thèmes à aborder avec le personnel des milieux de garde ont pu être identifiés et structurés. Les principaux constats qui en ont émergés sont que:

- Le personnel des milieux de garde se retrouve en première ligne sans être suffisamment formé, outillé, soutenu pour intervenir adéquatement face aux cas soupçonnés ou avérés de maltraitance;
- Le personnel des milieux de garde vit une grande pression sociale face aux conséquences de prendre ou non la bonne décision (signaler ou non);
- Des conflits de loyauté envers l'enfant et les parents interfèrent dans la prise de décision;
- Bien qu'il arrive que les cas soient discutés en équipe, le personnel des milieux de garde vivent un grand isolement dans le processus de prise de décision;
- Une mauvaise connaissance de la Loi sur la protection de la jeunesse, du rôle et des services de la DPJ ainsi que de son efficacité pèse lourd dans la prise de décision;
- Selon le personnel des milieux de garde, leur réalité est mal connue et mal prise en compte par le personnel de la DPJ lorsque des signalements ont lieu.

En 2018, une phase 2 s'est mise en œuvre afin d'approfondir les pistes de solutions proposées par les participants et ainsi créer des outils de transfert de connaissances pertinents et utiles pour les milieux et priorisés et contextualisés à partir de propositions issues de la première phase de travail. Les contenus et outils proposés dans cette trousse s'inscrivent donc dans la continuité des actions de mobilisation des connaissances menées depuis 2015.

---

# Comprendre pour agir

## TROUSSE D'INFORMATION DESTINÉE AUX MILIEUX DE GARDE

1 Faits saillants & origine du projet

2 Loi sur la protection de la jeunesse  
Sensibilisation au rôle de  
protection du personnel

3 Perspectives croisées sur les  
enjeux du signalement

4 Bagage de connaissances

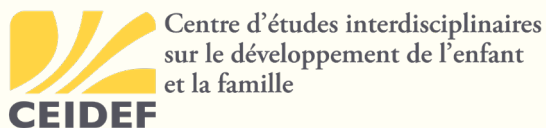
5 Les étapes d'un signalement

6 Animer une réflexion sur les  
enjeux du signalement

7 Marche à suivre lors d'une  
suspicion de maltraitance

8 Fiche de documentation des cas  
de maltraitance

9 Se préparer au post-signalement



Avec la participation financière de :



**AVENIR D'ENFANTS**  
DES COMMUNAUTÉS ENGAGÉES

